

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité Permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie) , 1– 5 Octobre 2018

Sous-groupe MIKE et ETIS

PROCESSUS EVENTUEL DE REVISION DU RESEAU MIKE

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Il y a actuellement un total de 96 sites MIKE qui participent au programme MIKE. Il s'agit de 68 sites MIKE dans 32 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et 28 sites MIKE dans 13 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie. Ces sites ont été sélectionnés pour leur inclusion dans le réseau de sites MIKE entre 1999 et 2001 à travers un processus participatif auquel ont pris part les États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique et d'Asie et d'autres sites ont été ajoutés depuis 2016. La sélection des premiers sites MIKE était basée sur une combinaison de facteurs dont l'importance du site pour la conservation et la gestion des éléphants, et les priorités nationales.
3. Depuis 2016, un processus a été mis en place pour permettre aux États de nommer des sites qui pourront rejoindre le réseau des sites MIKE. Pour cela, l'agence de gestion de la faune sauvage en charge de la gestion des sites proposés remplit une fiche de demande standard. La fiche de demande doit être accompagnée d'une carte du site et du formulaire d'évaluation des capacités d'application de la loi au niveau du site complètement rempli. Les propositions de nouveaux sites MIKE sont alors examinées par le Groupe Technique Consultatif (TAG) et l'agence de gestion de la faune concernée est informée de l'acceptation ou non de leur demande.
4. A ce jour, huit sites volontaires ont été ajoutés au réseau:
 - Parc National de Luengue-Luiana, Angola;
 - Réserve de Faune de Majete, Malawi;
 - Parc National de Limpopo, Mozambique;
 - Parc National de Kafue, Parc National du Bas Zambèze, Parc National du Nord Luangwa et Parc National de Sioma Ngwezi en Zambie;
 - Zone de Conservation de Mana Pools/Sapi, Zimbabwe
5. Les demandes de trois sites volontaires au Cameroun ont été reçues et soumises au TAG pour examen et commentaires.
6. Ainsi donc, le réseau MIKE a la possibilité de grandir en termes de nombre de sites et le TAG d'ETIS et MIKE a indiqué lors de sa dernière rencontre (mars 2016) que l'ajout de sites MIKE sera

bénéficiaire pour les analyses, mais les possibles implications sur l'analyse des tendances sont à étudier. Par ailleurs, il y a des sites MIKE qui n'ont jamais soumis de données au programme MIKE.

7. Entre 2003 et 2017, 54 sites MIKE en Afrique ont fourni des données sur la mortalité des éléphants au programme, 13 sites ont soumis des rapports chaque année soit 100% du temps, 33 sites (environ 61% des sites) ont soumis des rapports 70% du temps. Sur les sites MIKE initiaux (sans les nouveaux sites MIKE volontaires), sept n'ont jamais fourni des données sur la mortalité des éléphants et deux l'ont fait très peu fréquemment (c'est-à-dire trois fois ou moins au cours des 15 dernières années).
8. En conséquence, le Secrétariat de la CITES recommande qu'un processus soit initié pour réexaminer le réseau de suivi des sites MIKE afin d'examiner la situation des sites actuellement inclus dans le réseau, voir si d'autres sites importants doivent être proposés pour ajout au réseau et faire des recommandations sur la constitution optimale des sites à ajouter dans le réseau. Une éventuelle catégorisation des sites pourrait également être examinée basée sur des critères à définir par un processus participatif et inclusif.

Recommandation

9. Il est recommandé que le Sous-groupe MIKE et ETIS:
 - a. appuie le processus de réexamen du réseau de suivi des sites MIKE pour examiner le statut des sites actuellement dans le réseau et faire des recommandations au Sous-groupe MIKE et ETIS basées sur les résultats de l'examen.
 - b. soutienne que le processus doit être fait en collaboration avec le Groupe Technique et Consultatif de MIKE et ETIS et en concertation avec les sites MIKE actuels.